

[cnews.fr](https://www.cnews.fr)

Le Buddha Blue, la drogue qui inquiète dans les cours d'école

Tanguy Hamon -

2-3 minutes

Par

Mis à jour le 28/10/2019 à 17:36 Publié le 28/10/2019 à 17:35



Le produit peut s'inhaler via les cigarettes électroniques (image d'illustration). [JUSTIN SULLIVAN / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / AFP]

Son expansion inquiète les chefs d'établissement. Après des cas signalés en Bretagne, sept lycées du Calvados ont fait remonter aux autorités la consommation par des élèves du Buddha Blue, une drogue de synthèse qui se fume avec une cigarette électronique.

Le deuxième nom qui est donné à ce produit parle de lui-même : PTC, pour «pète ton crâne». Depuis la rentrée, «dix-sept élèves ont présenté des symptômes après avoir inhalé la substance», a indiqué le rectorat du Calvados à [France Bleu Normandie](https://www.cnews.fr/france/2019-10-28/le-buddha-b...).

Certains ont même dû être hospitalisés. «Les jeunes qui en consomment recherchent les effets du cannabis, mais les effets secondaires du Buddha Blue sont complètement différents, beaucoup plus violents», détaille Grégory Lange, de l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.



Un produit incolore et inodore

Et pour cause. Ce produit, inodore, incolore et liquide, qui se consomme par inhalation via une cigarette électronique ou en le pulvérisant sur des herbes, pour imiter le cannabis, a des effets très dangereux pour le consommateur. Passé l'effet de relaxation recherché, le sujet peut être atteint par une détresse respiratoire, des maux de tête, une paralysie, de la tachycardie (le cœur bat très rapidement), des hallucinations, voire des crises de paranoïa. Deux cas d'overdose ont même été recensés en Europe, prévient Grégory Lange.



Le problème est que cette drogue de synthèse se trouve facilement sur internet, pour quelques dizaines d'euros. Des forums en ligne comparent même les différentes marques, alerte

[La Voix du Nord](#). Produite en Chine et en Inde, elle a bénéficié d'une absence de législation jusqu'en 2017 pour toucher un jeune public.

Pour réagir, l'académie de Caen a envoyé un texte indiquant la démarche à suivre en présence d'un élève ayant consommé du Buddha Blue.